en bref 40

Zoom sur la Directive de Distribution d'Asssurances (DDA)

Depuis 2018, une nouvelle réglementation européenne visant à mieux encadrer le marché de l'assurance en Europe impacte l'ensemble du secteur.

La Directive de Distribution d'Assurances, également appelée DDA, a pour principal objectif d'uniformiser les standards de distribution des produits d'assurance, mais aussi de mieux vous protéger lors de la souscription d'un nouveau contrat au travers du Devoir de Conseil nous incombant.

L'approche des risques pécuniaires et le conseil que nous fournissons à nos Sociétaires sont dans l'ADN de l'AMF qui est depuis plus de 80 ans l'expert du risque des Comptables Publics et Régisseurs.

Désormais, l'approche de vos risques est matérialisée à l'aide de la Fiche Conseil qui formalise les différentes étapes de souscription du contrat APIC, selon les conseils qui vont été donnés par l'AMF et votre choix en matière de garanties ou de capitaux assurés. Ce document obligatoire protège à la fois l'assuré et l'assureur offrant ainsi une parfaite transparence sur les obligations respectives des deux parties.

Depuis maintenant trois ans, la souscription en ligne de vos contrats ne cesse de progresser. Nous avons développé au sein des parcours de souscription (Comptable et Régisseur) et au travers de diverses étapes, un niveau de conseil équivalent à celui donné par un Gestionnaire du Pôle Sociétaire en charge du traitement quotidien de vos demandes. Afin que nos Gestionnaires restent à votre entière disposition, le numéro de notre service est rappelé à chaque étape de votre souscription afin d'obtenir de l'aide ou finaliser votre contrat dans les meilleures conditions.

A l'avenir, cette formalisation de notre conseil sera également matérialisée lors de l'établissement des avenants à vos contrats afin de s'assurer que vous bénéficiez toujours du meilleur niveau de garanties en fonction des caractéristiques respectives de postes comptables et régies.

L'équipe AMF

En chiffres

Résultats AMF au 30 novembre 2020

284 141 sociétaires
306 069 contrats

- 263 417 contrats GPMT
« Garanties de Protection Mutualiste Pour Tous »
- 18 425 contrats MPAP
« Multigaranties Professionnelles des Agents Publics »
- 18 500 contrats Régisseurs
- 5 727 contrats Comptables

Site Web

Résultats AMF au 30 novembre 2020

1 973 affaires nouvelles ont été souscrites directement sur le site, dont 76% Régisseurs et 24% Comptables, soit 63% de la production globale.

2 326 contrats ou avenants ont été signés électroniquement et 1 867 cotisations ont été réglées par un paiement en carte bleue.

Notre site web en 2020

LE TOP 3 DE NOS ARTICLES :

1 Notre article sur le rôle et le statut des Comptables Publics arrive en première position avec plus de 1 600 visites.

2 L'article sur les Régisseurs d'avances et de recettes recueille quant à lui près de 900 visites.

3 Enfin, l'article détaillant la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire du Comptable Public, au cœur de notre assurance, atteint près de 800 visites.

LES PAGES LES PLUS VISITÉES :

C'est votre espace sociétaire et la possibilité de créer votre compte en ligne qui génère le plus de trafic avec plus de 51 000 visites.

LE MPAP :

L'AMF est l'assureur de référence des Agents Publics, et vous êtes nombreux à avoir consulté la page consacrée à notre contrat MPAP (Multigaranties Professionnelles des Agents Publics) distribué par la Matmut avec plus de 2 985 vues.

PAYEZ VOTRE COTISATION EN LIGNE

Ce qu'il est possible de réaliser sur notre site www.amf-sam.fr :

- Payer votre cotisation en ligne via notre solution de paiement sécurisé en collaboration avec la Société Générale,
- Souscrire votre contrat, le signer ainsi que procéder à son règlement,
- Consulter vos documents dans votre espace Sociétaire,
- Choisir la dématérialisation afin de ne plus recevoir de courrier.

L'AMF est l'assureur de référence du risque professionnel des Agents Publics.

Vous pouvez contacter le « Pôle Gestion des Sociétaires » via la messagerie webamf@amf.fr, ou au : 0 972 672 770 Service gratuit + prix appel

Ou encore consulter le site de l'AMF qui vous est entièrement dédié : www.amf-sam.fr

Des newsletters vous apporteront tout au long de l'année, les actualités de la **SGAM Matmut**, et de l'**AMF**.

AMF, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 784 394 397 00029. Entreprise régie par le Code des Assurances, 111 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS.